Case FRC 5473

CONVENTION NATIONALE.

MÉMOIRE

SUR

LES FINANCES.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Les gouverneurs des nations ont, dans preſque tous les temps, regardé les finances comme la partie la moins intéreſſante de l'adminiſtration publique. Pour l'ordinaire, ils les ont abandonnées tantôt à des calculateurs dont les vues ne ſe ſont pas étendues au delà des combinaiſons particulières qu'ils avoient imaginées, tantôt à des charlatans politiques qui ont eu l'art d'envelopper leurs opérations de dehors myſtérieux, propres à perſuader que cette branche de l'économie politique étoit au deſſus des connoiſſances vulgaires, & qu'il n'appartenoit qu'à un certain nombre d'individus d'y atteindre, après avoir vaincu d'incalculables difficultés. C'eſt ainſi que l'inſouciance des gouvernemens a livré, en

MLW 9876

quelque ſorte, le ſort des nations au calcul de l'égoïſme, au jeu des paſſions, aux vues étroites ou perfides, aux fautes involontaires de la probité trompée, aux écarts même du génie; c'eſt ainſi qu'ils ont expoſé le corps ſocial à des convulſions violentes, après avoir laiſſé miner longuement la proſpérité publique. C'eſt une ſemblable conduite, pendant deux ſiècles, qui a occaſionné la révolution ſublime au moyen de laquelle les Français ſe ſont reſſaiſis de l'exercice des droits ſacrés qu'ils tenoient de la nature.

On s'eſt occupé des finances pendant la ſeſſion de l'aſſemblée conſtituante : mais depuis on les a perdues preſqu'entièrement de vue; & c'eſt toujours ſur parole qu'ont été adoptées les meſures propoſées à leur égard. Que chacun de nos légiſlateurs partage enfin ſon attention entre la liberté qu'il défend, & cette partie de l'adminiſtration que je ne puis mieux comparer qu'au ciment qui doit unir entr'elles & conſolider les baſes ſur leſquelles eſt fondée la République. Le ſoin qu'on a pris de rendre preſqu'inintelligible le langage de cette eſpèce de ſcience politique fait, il eſt vrai, qu'on s'ennuie à l'entendre; & l'eſprit devenu pareſſeux de combattre & de vaincre les difficultés qu'il ſe forge, ſe borne à une ſimple & aveugle crédulité. Mais qu'on ſe perſuade bien que ce n'eſt pas ſeulement en arithméticien habile, que c'eſt encore en homme d'état, en légiſlateur philoſophe, qu'on doit traiter cette matière; & chaque repréſentant ſentira alors l'obligation & la poſſibilité de féconder ſon imagination ſous ce rapport, & de concourir, par ſes utiles méditations, à la régénération complète de cette partie de notre économie politique.

Oui, je le répète, c'eſt, avant tout, en homme d'état & en légiſlateur philoſophe qu'on doit enviſager les finances.

Les richeſſes d'une nation ſe compoſent, non ſeulement de la fortune propre à l'état, mais encore de celle parti-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

culière à chaque membre du corps ſocial. C'eſt ſur la maſſe de ces richeſſes qu'il faut agir par de bonnes lois; car elle doit ſervir au gouvernement à fonder, par l'heureuſe direction qu'il lui donnera, la proſpérité publique, & à régulariſer celle-ci de manière à en aſſurer la durée. Si c'eſt un axiôme inconteſtable que la proſpérité publique ſe compoſe de celle des individus, le légiſlateur doit ne pas ſe borner à l'adminiſtration de la fortune de l'état, mais faciliter par tous les moyens l'accroiſſement du bien-être particulier. Les lois ſur l'agriculture, le commerce les arts & l'induſtrie, ſont par conſéquent des lois de finances; mais elles doivent toutes avoir pour but d'établir & de conſerver dans la maſſe générale des richeſſes de la ſociété, l'équilibre néceſſaire à ſa ſplendeur, & de n'obtenir ſur les autres nations que les avantages ſuffiſans pour le maintien de ſa proſpérité. Attirer à elle toutes les richeſſes des autres peuples, ce ſeroit lui donner une exiſtence brillante, mais éphémère, & cette ſurabondance de force, & de vie dans le corps politique, l'entraîneroit infailliblement à ſa perte. De combien de développemens, relativement à la population & au commerce extérieur, ces premières idées ne ſont-elles pas ſuſceptibles ! Mais ce n'eſt pas ici le moment de les repréſenter.

Un gouvernement ſage doit donc, avant tout, apprécier la maſſe des richeſſes individuelles & publiques, ordonner l'emploi de celles-ci avec ſageſſe & économie, & ſe borner à ſurveiller celui des autres, en lui laiſſant néanmoins une liberté indéfinie, & ne lui donnant que par des encouragemens, la direction qu'il croit utile à l'intérêt général. Pour remplir ce but, ſon premier ſoin doit être de débarraſſer les fortunes particulières des entraves qu'elles pourroient éprouver, afin de les laiſſer toutes entières à la diſpoſition de leurs propriétaires. Il doit cependant veiller à ce qu'elles n'aillent pas fournir à d'autres

pays des moyens de proſpérité : mais pour les conſerver dans l'intérieur, il faut qu'il s'en charge lui-même lorſque les canaux par où elles devroient circuler ſont plus pleins qu'il ne faut, ſauf à les rendre à la circulation lorſque le beſoin s'en fait ſentir. Il s'agit donc d'examiner avec une attention ſérieuſe quels ſont, après les premiers placemens en fo. ds de terre & en moyens d'induſtrie, les capitaux néceſſaires à leur entretien & à leur accroiſſement, afin de les maintenir dans un juſte équilibre avec les beſoins : car il eſt de fait, & l'expérience de tous les temps l'a prouvé, que, quelle que ſoit la valeur intrinsèque du ſigne repréſentatif, plus celui-ci eſt abondant, plus tout eſt cher ; & ce renchériſſement ne doit être indifférent ni pour l'intérieur, parce que l'état qui a beaucoup de dépenſes à faire & qui n'a pa. les mêmes moyens d'induſtrie que les particuliers, eſt obligé d'accroître ſes reſſources toujours aux dépens de ſa proſpérité, ni relativement à l'extérieur, parce que l'équilibre entre le commerce des nations change alors, & que ſa balance tourne bientôt au préjudice de celle qui ſe trouve dans cette poſition.

Il s'agit de faire aux finances de la République l'application des principes développés plus haut : & qu'on ne me diſe pas qu'au milieu des orages d'une révolution, il eſt impoſſible d'adopter des plans dont un temps de paix pourroit ſeul promettre l'exécution. Je répondrai qu'il n'y a que ceux qui n'y veulent mettre aucun terme qui puiſſent tenir ce langage ; mais que ceux qui deſirent ſincèrement voir s'établir la République, doivent ſe hâter de poſer des baſes fixes de légiſlation, & de ramener le calme intérieur & la proſpérité par des inſtitutions que leur bonté doit rendre durables.

Les finances de la République ſont dans ce moment dans un état tel, que le ſalut de la patrie exige qu'on s'en occupe conſtamment, & autant que poſſible, avec

ſuccès. C'eſt au génie de la liberté à faire ce nouvel effort, & à reconſtruire un édifice ſolide avec les ruines que nous ont laiſſées nos derniers oppreſſeurs. Les lois funeſtes qu'ils ont commandées par la terreur ſont la première cauſe du renchériſſement des denrées, de toutes les matières premières, & des produits de l'induſtrie. Les lois bienfaiſantes rendues depuis peu de temps ont eu le premier effet qu'il étoit impoſſible d'éviter, d'aggraver momentanément ce mal, juſqu'à ce qu'enfin le véritable commerce, prenant la place de l'agiotage, enfant de l'égoïſme & de la malveillance, ramène l'abondance au milieu de nous. Celle-ci fera diminuer le prix de tout, & la Convention doit, dès-à-préſent, s'occuper des meſures propres à nous procurer promptement la jouiſſance de cet heureux réſultat. L'augmentation du ſalaire de tous les fonctionnaires publics, qu'elle vient de décréter, contrarie l'effet bienfaiſant qu'elle s'étoit promis de ſes dernières lois ſur le commerce, & elle doit ſe garder à l'avenir d'adopter d'autres meſures que celles qui pourront tendre à la prompte diminution qu'elle deſire.

Parmi les cauſes du renchériſſement actuel, on doit compter comme une des principales la maſſe conſidérable d'aſſignats en circulation. Elle excède de beaucoup les beſoins; &, comme je l'ai dit plus haut, elle détruit abſolument l'équilibre néceſſaire à la proſpérité publique. Les aſſignats ſe diſcréditent eux-mêmes par leur nombre, & ce diſcrédit s'accroîtra, peut-être, en raiſon double, triple, quadruple, &c. de chaque centaine de millions qui leur ſera ajoutée. Je n'ignore pas qu'on répand que c'eſt la méfiance qui cauſe leur diſcrédit: mais cette méfiance réſulte de leur quantité actuelle, des beſoins futurs du gouvernement, & par conſéquent de la diminution réelle de la valeur de l'hypothèque de chacun. Car ſuppoſer une autre ſource à cette méfiance, ce ſeroit penſer que les Français, qui veulent la République,

ne croient pas à la poſſibilité de ſon exiſtence, qu'ils doutent des intentions de la Convention nationale qui la fonde ; ce ſeroit calomnier les repréſentans du peuple & le peuple lui-même, & il n'y a que ceux qui ne veulent pas la République qui puiſſent tenir un pareil langage. Mais revenons.

Je prends pour donnée certaine qu'il exiſte dans la circulation environ ſept milliards d'aſſignats. Il s'agit d'en retirer ce qu'il y a de trop. Pour en déterminer la quotité, il ſuffit de ſe rappeler qu'avant la révolution, & à-peu-près pendant dix ans, le prix des denrées n'a pas varié, & qu'alors on étoit d'accord que la circulation n'étoit que de deux milliards. Cette ſomme étoit accrue de toutes les reſſources que le crédit offre au commerce. Le nôtre ſe relève. L'agriculture & les arts ſont & doivent être efficacement encouragés ; & je penſe que, dans les circonſtances actuelles, ils peuvent, ſans ſurcharge, employer trois milliards : il faut donc en retirer quatre de la circulation. Mais le but qu'on ſe propoſe, de rétablir l'équilibre, ne ſeroit pas rempli ſi chaque mois on ajoutoit aux trois milliards reſtans les 200 millions qu'il faut émettre pour ſolder les dépenſes de la République. Dans un an on auroit beſoin d'un nouveau remède, & l'égoïſme, la malveillance, profiteroient de cette néceſſité pour entretenir les défiances pendant ce temps, & tourner contre la République les efforts qu'elle feroit pour ſortir d'embarras. Il faut donc adopter un plan de finances qui comprenne ce double objet.

Je vais préſenter celui que j'ai conçu. Puiſſe-t-il faire naître à d'autres des idées plus heureuſes ! j'aurai encore ſervi mon pays.

Moyens pour retirer quatre milliards de la circulation.

Je penſe que ce qui eſt dû à la République, ſoit actuellement, ſoit à terme, doit ſuffire pour opérer cette rentrée.

Ce qu'elle poſsède encore de domaines nationaux doit, ſelon moi, ſervir à ſes beſoins à venir, & à ſa liquidation définitive.

Une grande partie de ceux de première origine eſt vendue. Ils étoient payables par douzièmes. Quelques-uns ſont ſoldés en totalité : mais il n'y a, ſur un grand nombre, que 2, 3, ou tout au plus quatre douzièmes d'acquittés.

Il a auſſi été aliéné pour une ſomme déja conſidérable des domaines d'émigrés & condamnés, payables par dixièmes, & ſur leſquels il a été verſé tout au plus deux à-comptes.

Il eſt encore dû à la République des ſommes conſidérables ſoit pour des contributions arriérées, ſoit pour des créances qu'elle a à exercer.

J'ignore quelle maſſe de recouvremens ces différens objets peuvent offrir. Le comité des finances doit en avoir des apperçus approchans de la vérité, & c'eſt d'après eux qu'il pourroit déterminer quels ſont ceux de ces objets qui devroient être compris dans la meſure que je vais propoſer.

Pour opérer en peu de temps ces différentes rentrées, il eſt indiſpenſable de faire des ſacrifices; il ne s'agit que d'en déterminer l'étendue, en démontrant en même temps qu'au lieu d'être préjudiciables ils ſeront utiles à la République.

Voici comme je raiſonne ſur ce point.

La République a d'immenſes dépenſes à faire. Si la maſſe d'aſſignats actuellement en circulation y reſtoit, & qu'il fallût chaque mois y en ajouter une nouvelle toujours

conſidérable, tout augmenteroit, comme je l'ai dit plus haut, dans une proportion rapide, à chaque accroiſſement de cette maſſe, & la République ſeroit peut être obligée d'en émettre dans le courant de cette année un milliard de plus qu'elle ne devroit le faire. Ce milliard ſeroit évidemment une perte pour elle. On dira à cela que les domaines qui lui reſtent à vendre augmenteront en proportion : j'en conviens; mais auſſi le crédit de la nation ſera peut-être anéanti chez l'étranger, & le mal-aiſe individuel dans l'intérieur s'accroîtra d'une manière effrayante pour la tranquillité publique. Ainſi, comme les domaines nationaux doivent, dans quelque hypothèque que ce ſoit, valoir en proportion de notre dette, je crois qu'il n'y a pas à balancer entre devoir moins ou devoir davantage.

Il y auroit donc dans cette émiſſion ſurabondante, à cauſe de la cherté de tous les objets dont la République a beſoin, une perte réelle pour elle; & c'eſt cette perte inévitable qu'il s'agit de faire tourner à ſon profit.

Je propoſe donc d'accorder une prime à celui qui, ſe trouvant, dans ce moment, débiteur de la nation, ſe liquideroit en aſſignats, dans un délai court & déterminé. Pour que chacun pût ſe mettre en état d'en jouir, je le préviendrois à l'avance. Ainſi, par exemple, ſi ce plan ou tout autre qui auroit la même baſe, étoit décrété dans le courant de pluviôſe, je croirois qu'on ne devroit en faire commencer l'exécution qu'en germinal.

J'accorderois vingt pour cent, ſur le montant de ſa dette, à celui qui ſe liquideroit dans tout le mois de germinal, quinze pour cent à celui qui ſe liquideroit en floréal, dix pour cent à celui qui ſe liquideroit en prairial; & je déclarerois que celui qui ne l'auroit pas fait reſteroit au même état qu'auparavant, & ne pourroit plus obtenir aucune faveur pour l'avenir.

En outre des avantages que je crois qui réſulteroient

de la diminution de la maſſe en circulation, ce feroit arracher entièrement les acquéreurs à leurs biens, dont ils deviendroient définitivement propriétaires, fournir à d'autres les occaſions de placer avec hypothèque des fonds inutiles entre leurs mains, & en arracher de celles des malveillans, des agioteurs des ennemis du régime actuel qui, par des opérations clandeſtines, ôtent des denrées de la circulation, qui établiſſent ſur elles un jeu nuiſible au commerce & aux approviſionnemens, enfin qui repouſſent ou accaparent l'abondance.

Moyens pour retirer tous les mois 200 millions d'aſſignats de la circulation.

Je propoſe, pour parvenir à ce but, d'établir tous les mois une loterie de quatre millions de billets à 50 l. chacun. Cette loterie feroit diſtribuée en 40 mille ſéries de cent billets. Je formerois 40,000 lots de 5,000 liv. chacun, ce qui donneroit un numéro ſur cent, & reſtitueroit aux metteurs les 200,000,000 qu'ils auroient verſés. Pour faciliter le tirage, il feroit mis dans une roue quarante mille numéros indicatifs des quarante mille ſéries, & il en feroit tiré 400 qui détermineroient les 400 ſéries ou les 40,000 billets gagnans. Les lots feroient payés en reconnoiſſances au nom de chacun de ceux qui ſe trouveroient porteurs du billet gagnant, & ces reconnoiſſances feroient admiſſibles uniquement en paiement de domaines nationaux provenans d'émigrés & de condamnés, adjugés poſtérieurement à la création de la loterie, ſans qu'il fût beſoin du concours d'aſſignats pour les faire recevoir en paiement. Afin que l'agiotage ne pût pas trop s'exercer ſur ces reconnoiſſances, ou qu'il fût du moins utile à la République, je les aſſujettirois à un droit d'enregiſtrement de demi pour cent à chaque mutation. Enfin, comme la nation ne doit faire de ſacrifices que le moins poſſible, je penſe qu'elle

devroit ſe rembourſer des frais de cette opération, en prélevant ſur chaque lot un pour cent lors de la remiſe des reconnoiſſances.

Si l'idée de cette loterie eſt jugée bonne, il ne ſera pas difficile de donner des moyens d'exécution : ſinon les développemens que je pourrois préſenter ſeroient inutiles.

Il réſultera de cette meſure qu'il y aura tous les mois 200 millions de biens confiſqués, vendus ou cenſés l'être, puiſqu'il y aura dans la circulation pour pareille ſomme d'engagemens uniquement deſtinés à leur acquiſition. Quant aux avantages politiques que ce réſultat préſente, ils ſont faciles à ſentir, & je crois inutile de les démontrer.

On objectera peut-être que 4 millions de billets à placer tous les mois ne pourront l'être. Je réponds à cela qu'en faiſant gagner une ſérie ſur cent, le tirage ſe fait dans la proportion des ſéries remplies, & que ſi on ne tire pas un avantage complet, on en tirera au moins un partiel de cette opération. D'ailleurs, ces billets étant à la portée preſque de chaque citoyen, le concours des metteurs ſera plus nombreux, & le tirage par ſérie, en laiſſant au porteur d'un ſeul billet l'eſpoir de la chance commune à tous, offrira à celui qui aura les moyens d'en prendre un plus grand nombre dans la même ſérie, la faculté de ſe créer lui-même un lot plus conſidérable, en raiſon de ſa miſe, chacun de ſes billets pouvant, par l'événement du tirage, lui produire 5,000 liv. Enfin, au moyen d'une invitation à tous les citoyens de concourir aux vues de la Convention en mettant à cette loterie patriotique, je me perſuade qu'elle ſera remplie ; & pour peu qu'elle le ſoit une fois de 40,000 lots diſſéminés dans toute la République, ils ſeront un appât pour la ſuite ; & chacun calculant qu'un ſeul lot lui rembourſera cent miſes qu'il aura faites, y verra l'eſpoir preſque infaillible de gagner avant d'être arrivé à ce point.

On craindra peut-être qu'en hypothéquant ſpécialement les domaines confiſqués aux reconnoiſſances des lots, je ne fourniſſe le prétexte à la malveillance de dire qu'on altère le gage des aſſignats. Mais d'abord ces reconnoiſſances remplaceront des aſſignats auxquels ces domaines ſervoient également d'hypothèque. En ſecond lieu, il eſt facile de déclarer que ces reconnoiſſances n'excluent pas les aſſignats du paiement de ces domaines. Enfin, comme chaque reconnoiſſance ne ſera que de 5,000 liv., elle ne pourra pas, dans bien des mains, ſervir à ſolder un domaine en entier, & la différence s'en paiera néceſſairement en aſſignats. Il y a plus, c'eſt que la concurrence de ces deux eſpèces de monnoie pour le même objet, accroîtra probablement celle des enchériſſeurs qui ſe trouvera augmentée, tant par la deſtination forcée de la reconnoiſſance, que par l'empreſſement de pluſieurs qui, n'ayant pas eu juſques-là l'eſpoir de devenir propriétaires, en auront les moyens & chercheront à le réaliſer.

En ſuppoſant que cette opération réuſſiſſe ſous tous ſes rapports, on me demandera en définitif comment, dans le cas d'une liquidation générale, je retirerai de la circulation les aſſignats reſtans, & je rembourſerai les inſcriptions au grand livre, ainſi que le ſurplus de la dette publique, qui alors ſeroit entièrement connue.

Je répondrai d'abord que douze loteries, telles que celles que je propoſe, ayant lieu dans une année, ne monteront qu'à deux milliards quatre cent millions; qu'il y a, d'après l'eſtimation, 10 à 12 milliards de biens confiſqués à vendre, qu'ainſi il n'y a rien de perdu, & que la marge eſt grande pour opérer cette liquidation. En ſuppoſant que les circonſtances exigent de prolonger davantage la durée de ces loteries, les domaines augmenteront en proportion; car ce doit être le réſultat du montant des émiſſions faites par le gouvernement pour

payer ſes dépenſes : par conſéquent l'équilibre entre l'actif & le paſſif de la Nation ſera maintenu. Enfin, c'eſt ſeulement à l'époque d'une liquidation générale, que ce qui reſtera de domaines à vendre devra réellement ſe compenſer avec la dette, quelle qu'elle ſoit. Je fais cependant une réflexion quant aux inſcriptions. Je crois qu'il faudra, ſuivant l'état de la proſpérité publique, les excepter, au moins en partie, des valeurs admiſſibles en paiement des domaines nationaux ; car je penſe que l'état doit avoir entre ſes mains l'excédant de la richeſſe particulière, inutile à toutes les branches d'économie politique, afin d'en empêcher l'écoulement au-dehors, & auſſi pour pourvoir, quand une d'elles ſe deſſèche par le défaut de fonds, lui rendre la vie en faiſant aux particuliers des rembourſemens, ſoit par la voie du ſort, quand il n'y a pas de demandes ſpéciales, ſoit directement, lorſque l'utilité de l'emploi eſt reconnue par le gouvernement. Dans ce cas, il ne ſera pas difficile de déterminer un fonds de réſerve pour opérer ces rembourſemens, & ſervir de gage aux capitaux juſqu'à l'entière extinction de la dette.

En préſentant mes idées ſur une matière auſſi délicate à traiter, j'ai été entraîné par l'amour de la patrie, ſans faire attention à la foibleſſe de mes moyens : auſſi le ſeul prix que j'en attends eſt celui que j'éprouve en ce moment, de m'être occupé de la proſpérité de mon pays.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôſe, l'an III.